

**Séance extraordinaire du 4 juillet 2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 4 juillet 2016 à 20 h 50, à la salle de conseil, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
	Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
----------	-------------------------------

**0-1 Ouverture de la séance extraordinaire**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 20 h 40.

Étant donné que tous les membres du conseil sont présents, ils renoncent tous aux formalités prescrites pour la convocation d'une séance de conseil afin de tenir, une séance extraordinaire dès maintenant.

**0 Ouverture de la séance**

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

**300 Transport et communication**

300-1 Contrat d'entretien des chemins d'hiver #2013-06 –  
Ajustement pour redevances relatives aux carrières et  
sablères

**1000 Période de questions**

**1100 Levée de la séance extraordinaire**

**0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire**

M.B. 2016-07-04-180

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

**300-1 Contrat d'entretien des chemins d'hiver #2013-06 – Ajustement pour redevances relatives aux carrières et sablières**

M.B. 2016-07-04-181

**Considérant** la résolution M.B. 2013-10-01-270 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013;

**Considérant** que cette résolution octroyait le contrat #2013-06 – Entretien des chemins d'hiver pour cinq saisons débutant par celle de 2013-2014 et finissant par celle de 2017-2018 à la compagnie « 9019-6205 Québec inc. »;

**Considérant** le devis utilisé pour l'appel d'offres relatif à ce contrat;

**Considérant** la demande de Monsieur Roland Patry, représentant de ladite compagnie, à l'effet d'ajuster le contrat en fonction des redevances exigées aux carrières et sablières;

**Considérant** que dans le devis, aucune clause relative à cet ajustement n'est présente;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de répondre négativement à la demande de monsieur Patry.

**Le maire demande le vote sur cette proposition.**

Cette proposition est acceptée à 4 votes contre 2 votes.

**Adoptée à la majorité**

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</b>
-------------	------------------------------------------

M.B. 2016-07-04-182

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 21 h.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Réjean Major  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Lacroix, g.m.a.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière